

## Relevé de décisions

RÉF. **Bulac/06/031** AFFAIRE SUIVIE PAR Marie-Lise Tsagouria  
TÉL. +33 (0) 1 53 46 15 60 MÊL. marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr

**DATE** 1<sup>er</sup> février 2006

**RÉUNION** **Conseil d'administration**  
du Groupement d'intérêt public « Bibliothèque universitaire des langues et civilisations »

le **4 novembre 2005** à 14h00

**LIEU** **Université Paris V, Foyer des Professeurs**  
12, rue de l'École de médecine, Paris 5<sup>ème</sup>

### PRÉSENTS

#### ADMINISTRATEURS

M. Yves CHEVRIER (EHES)  
Mme Cristina CRAMEROTTI (EFEO)  
Mme Catherine GAILLARD (Paris I)  
Mme Nelly GUILLAUME (Paris III)  
Mme Roberte HAMAYON (EPHE)  
M. Claude JOLLY (Enseignement Supérieur – DES)  
M. Éric MEYER (INALCO)  
M. Alain PEYRAUBE (Recherche)  
M. Daniel RENOULT (Enseignement supérieur - IGB)  
Mme Cécile SAKAI (Paris VII)

#### MEMBRES DE DROIT

M. Patrick MICHAUD, Agent comptable  
M. Claude SANCHEZ et M. Antoine  
AYMOND représentant M. Philippe PARINI,  
Receveur général des finances, Contrôleur  
d'État  
Mme Marie-Lise TSAGOURIA, Directeur

#### INVITÉ

M. Maurice GARDEN, président du conseil  
scientifique

### EXCUSÉS

Mme Marie-Françoise BISBROUCK (Paris IV)  
M. Cyril GRANGE (Recherche)  
M. Gérard LENCLUD (CNRS)  
M. Le Commissaire du gouvernement

**PROCHAINE RÉUNION** **7 avril 2006 à 14 heures**  
*Université Paris V, Foyer des Professeurs (au RDC, au fond du hall d'entrée)*  
12, rue de l'École de médecine, Paris 5<sup>ème</sup>

### ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> avril 2005 (vote)**
2. **Informations sur l'avancement du projet**
3. **Nomination de nouveaux membres au conseil scientifique (vote)**
4. **Décision budgétaire modificative n°2 EPRD 2005 (vote)**
5. **Programme d'action 2006-2008 et son annexe budgétaire (vote)**
6. **Programme d'activité 2006 (vote)**
7. **Budget primitif 2006 (vote)**
8. **Changement d'adresse du siège social (vote)**
9. **Conventions (vote)**
  - avec l'Université Paris IV : hébergement des serveurs du GIP BULAC
  - avec l'Université Paris V : hébergement application comptable JEFYCO
  - avec l'Université Paris VI : adhésion au réseau académique parisien RAP
10. **Questions diverses**

## 1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> avril 2005 (vote)

Le procès-verbal du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> avril 2005 est adopté à l'unanimité.

## 2. Informations sur l'avancement du projet

### 2.1. Bâtiment

Madame TSAGOURIA présente sur diaporama l'avant-projet définitif (APD) du bâtiment qui abritera la BULAC et l'INALCO. À ce stade, les surfaces utiles sont très proches des données du programme :

- BULAC : 11 047 m<sup>2</sup> pour 11 051 m<sup>2</sup> programmés
- INALCO : 7 742 m<sup>2</sup> pour 7 853 m<sup>2</sup> programmés.

La durée estimée des travaux est ramenée de 30 à 28 mois.

Le coût total des travaux, incluant le mobilier des salles de lecture de la bibliothèque et celui des amphithéâtres, est estimé à 41 850 000 €HT (valeur 2004). La mise en service est prévue pour l'automne 2009, sous réserve d'une réception du bâtiment quelques mois auparavant, afin de disposer du temps nécessaire pour le montage des rayonnages en magasin et l'installation des collections.

Monsieur RENOULT rappelle que le budget de cette construction est inscrit au contrat de plan État-Région Île-de-France (CPER). Il souligne l'importance de la date de lancement des travaux qui a un effet direct sur le coût à terminaison.

### 2.2. Partenariats

Monsieur RENOULT insiste sur la nécessité de bien définir, dès à présent, le périmètre des partenariats. Monsieur GARDEN confirme qu'il y a là une demande forte, notamment de la part du Collège de France et des bibliothèques de province, d'où l'urgence de définir les modalités de partenariat, y compris avec les laboratoires de type CNRS ou les universités. Ce sujet sera abordé au prochain conseil scientifique.

Monsieur RENOULT ajoute que des chercheurs en études africaines, dont ceux de l'université de Paris I, souhaitent s'associer au projet, renforçant ainsi l'adhésion du Centre d'études africaines de l'EHESS. Monsieur PEYRAUBE remarque que si la BULAC intègre les collections africaines de Paris I, elle doit aussi tenir compte de celles d'autres universités.

Par ailleurs, suite aux remarques de plusieurs chercheurs, Monsieur RENOULT suggère de réfléchir à l'évolution de l'intitulé BULAC : le terme de « sociétés » pourrait remplacer le terme, trop vague, de « civilisations ». Les aires géographiques gagneraient à être précisées.

### 2.3. Participation de l'École pratique des hautes études

Madame HAMAYON évoque la participation de l'EPHE au projet BULAC : les collections de la bibliothèque centrale de la section IV et de la bibliothèque centrale de la section V ne rejoindraient la BULAC que sous réserve de l'emménagement de l'EPHE sur la ZAC Rive-Gauche. Monsieur RENOULT rappelle que l'EPHE, membre fondateur du GIP BULAC, connaissait dès l'origine du projet le périmètre de la BULAC et a donné son accord. Il ne saurait être question aujourd'hui d'une adhésion conditionnelle, dépendant de surcroît d'instances externes au projet lui-même, ce que confirme Monsieur PEYRAUBE qui ajoute qu'une exception à cette règle accroîtrait la complexité de gestion du projet. Il précise qu'une réunion doit se tenir à l'EPHE à ce propos.

Madame HAMAYON précise en revanche que les deux bibliothèques rattachées à la section V (Centre

d'études mongoles et sibériennes et Centre de documentation sur l'aire tibétaine) restent intégrées au projet. Elle rappelle simplement la demande faite par l'équipe du CEMS de pouvoir disposer de manière permanente d'un local dans la BULAC en attendant la livraison du bâtiment « recherche » en 2<sup>ème</sup> phase.

### **3. Nomination de nouveaux membres au conseil scientifique (vote)**

Monsieur GARDEN, appuyé par Messieurs PEYRAUBE et CHEVRIER, propose la nomination de Monsieur Jean-Louis TRIAUD, professeur à l'Institut d'études africaines de l'université d'Aix-Marseille et de Monsieur Gilles DELOUCHE, ancien président de l'INALCO, spécialiste de la Thaïlande. Le CA approuve à l'unanimité ces propositions.

En tant que nouveaux membres du conseil scientifique, Messieurs TRIAUD et DELOUCHE pourront assister, sous réserve de leur disponibilité, à la réunion de cette instance le 9 décembre 2005.

### **4. Décision budgétaire modificative n°2 EPRD 2005 (vote)**

Madame TSAGOURIA précise que la DBM2 2005, exempte de modification majeure, correspond aux ajustements de fin d'année. Monsieur GARDEN demande si la rétroconversion a rencontré des problèmes de mise en œuvre. Madame TSAGOURIA explique qu'une partie de la préparation des fiches et des contrôles sont assurés par les équipes du GIP BULAC et le reste par les bibliothèques participantes. La rotation importante des agents de la SAFIG entraîne un glissement mineur de délai, de l'ordre d'un mois ou deux, sans incidence sur le coût puisque les prestations sont payées à la pièce.

À une question de Monsieur SANCHEZ portant sur le nombre de mois de fonctionnement que représente le fonds de roulement (FDR), Madame TSAGOURIA répond qu'il s'agit d'environ trois mois en 2005 et de deux mois à partir de 2006, selon l'accord passé avec la DES. Monsieur SANCHEZ souhaite que le montant du fonds de roulement ne soit pas inférieur à deux mois de fonctionnement.

Monsieur RENOULT soumet la DBM2 au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

### **5. Programme d'action 2006-2008 et son annexe budgétaire (vote)**

Le programme d'action 2006-2008 correspond à la seconde phase de préfiguration, période qui précédera l'ouverture au public. Le précédent programme visait la mise en place des outils et des méthodes de travail. Les actions prévues dans la première phase ont été très largement réalisées. Le programme 2006-2008 traite des aspects concrets de la préparation des collections et du bâtiment, ainsi que de l'organisation du nouvel établissement. Le document détaille plus particulièrement les actions nouvelles à entreprendre et accorde la priorité à la préparation de l'ouverture.

Le financement des équipements non compris dans la mission de maîtrise d'œuvre reste à confirmer. Il devrait normalement s'agir d'un financement du CPER 2007-2014. Il s'agit notamment de l'équipement en rayonnages des 30 magasins, estimé à environ 4 M€ Sous réserve du lancement des travaux, 5 %, devraient être inscrits au budget 2007, pour l'installation des rails dans la chape qui sera coulée au sous-sol et au RDC Chevaleret.

L'organisation du libre-accès, initiée en 2005, prévoit la sélection et le traitement d'environ 180 000 documents, soit 50 000 documents par an d'ici à l'ouverture, ce qui représente une charge de travail très importante pour les équipes.

La mise en chantier d'une réflexion sur les collections électroniques de la BULAC est subordonnée au recrutement d'un conservateur.

Le système informatique trajectoire entre en phase d'exploitation. Il nécessite de développer le service d'assistance et de réponse aux utilisateurs. Les réseaux intranet et extranet sont à professionnaliser. La définition et la mise en place du système d'information cible font également partie des actions prioritaires avant l'ouverture.

La conversion rétrospective des fichiers en caractères latins s'achèvera fin 2007. Celle des caractères cyrilliques commencera dès que le SUDOC permettra la translittération automatique des champs doublés (2<sup>nd</sup> trimestre 2006 ?). La rétroconversion des caractères chinois, japonais et coréens est prévue pour 2008. Les autres écritures, portant sur des quantités moins importantes, seront probablement traitées en interne, en fonction des moyens disponibles et des possibilités techniques.

La conservation, qui suit la progression du chantier libre-accès, concerne principalement la reliure et la consolidation des ouvrages destinés aux salles de lecture.

La préparation du déménagement des collections a démarré fin 2005. En 2006, après la mise en place d'une base de données destinée à la gestion du déménagement, il sera procédé au relevé des métrages cote par cote. L'organisation de l'implantation future sera le fruit d'une réflexion d'ensemble portant sur les contenus et les paramètres de gestion dans le nouveau bâtiment. Le déménagement, si l'on s'en réfère à l'expérience de la Bibliothèque nationale de France, nécessiterait un minimum de 6 mois au rythme de 300 à 500 mètres linéaires par mois.

Pour Monsieur CHEVRIER, le programme traduit bien les trois priorités à mettre en œuvre :

- la bibliothèque numérique, qui permettra de trouver une synergie avec des bibliothèques partenaires ;
- la participation de la recherche vivante au fonctionnement du futur établissement, conditionnée par le choix du statut définitif : une structure solide et adaptée à ce projet original est indispensable ;
- la réflexion sur l'organisation fonctionnelle, à laquelle il est évidemment souhaitable d'associer tous les personnels.

Monsieur JOLLY juge inapproprié de faire figurer dans le budget de fonctionnement prévisionnel, une prévision de recettes 2006-2008 intitulée « CPER », les négociations sur ce sujet n'étant même pas commencées et la maîtrise d'ouvrage non décidée. La question du financement de l'équipement des magasins de la BULAC devra néanmoins être rapidement étudiée avec la Région Île-de-France.

Par ailleurs il rappelle que, pour préciser l'effectif de référence de la future BULAC, il faudra d'abord clarifier les contributions à terme des différents partenaires en crédits et personnels. L'engagement de l'État sera d'autant plus fort que les partenaires seront plus motivés. Ce point pourrait être étudié au prochain CA. Appelé par d'autres obligations, Monsieur JOLLY quitte la séance et donne procuration à Monsieur RENOULT.

Madame SAKAI soulève la question de l'organisation du libre-accès par rapport aux attentes des différents publics. Monsieur GARDEN répond que le conseil scientifique travaille de manière approfondie sur celle-ci et sur l'ensemble des choix scientifiques concernant les salles de lecture.

Monsieur GARDEN met l'accent sur la demande de création d'emplois pour la BULAC, l'État prévoyant la création de 3 000 emplois pour la recherche en 2006. Monsieur PEYRAUBE et Monsieur MEYER craignent que la BULAC ne soit oubliée, une incertitude demeurant sur le fait que les bibliothèques puissent bénéficier de ces créations. Monsieur PEYRAUBE propose de relayer, au sein de la direction de la recherche, les cinq demandes de création de postes déjà transmises, via les services du rectorat, à la Direction de l'enseignement supérieur.

Monsieur RENOULT observe qu'il était préférable de ne procéder à la rédaction d'un programme d'action que pour les trois prochaines années. 2009, année prévisionnelle de l'ouverture devra être traitée de manière particulière en raison des opérations spécifiques liées au déménagement.

Monsieur RENOULT insiste sur la nécessité de mieux dimensionner les effectifs du GIP BULAC, les établissements partenaires manquant de temps et de moyens. Il rappelle que ce projet mobilisateur est le dossier U3M le plus fédérateur dans le domaine des sciences humaines.

Sous réserve de la suppression de la ligne CPER dans le budget de fonctionnement prévisionnel, le programme d'action 2006-2008 et son annexe budgétaire sont approuvés à l'unanimité par le CA.

## 6. Programme d'activité 2006 (vote)

Le programme d'activité 2006 reprend, de manière plus détaillée, le programme d'action.

Soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité.

## 7. Budget primitif 2006 (vote)

### Recettes

Le projet de budget pour l'exercice 2006 est bâti sur la base des recettes indiquées par la DES.

La seule évolution pour les recettes indirectes concerne l'hébergement des serveurs de la BULAC par le CRI de l'université Paris IV avec pour corollaire la charge indirecte de service extérieur correspondant. Les dépenses indirectes de personnel ne varient pas au stade du budget primitif, d'éventuelles créations de postes seront prises en compte en DBM.

### Dépenses

Les dépenses directes relatives au loyer, au personnel et aux services font apparaître une hausse notable, proportionnelle à la montée en charge des chantiers de préfiguration, ainsi qu'une hausse du loyer.

Le nombre de contractuels, mieux qualifiés, passe de 22 à 28 et les prestations externes – détaillées pour la première fois – reflètent la montée en charge de la conservation et de la conversion rétrospective. Les investissements diminuent : 30 000 € pour des compléments logiciels au SIGB et 15 000 € pour du matériel, principalement informatique. Le financement, en sus des subventions et participations des membres du GIP, est assuré par un prélèvement sur le fonds de roulement de 140 440 €

Monsieur MEYER précise que l'INALCO et la BULAC mettront sur pied une politique d'action culturelle commune. Monsieur CHEVRIER annonce que la Ville de Paris serait intéressée au moment de l'ouverture par l'organisation d'une exposition sur le thème de l'étude des mondes extra-européens.

L'assemblée approuve le BP 2006 à l'unanimité.

## 8. Changement d'adresse du siège social (vote)

Il n'y a plus de raison de maintenir le siège du GIP à l'adresse de la Chancellerie des Universités.

L'adresse actuelle du siège social du GIP BULAC, 47 rue des Écoles, génère des difficultés pratiques. Les correspondances avec différentes administrations parviennent avec retards ou parfois s'égarer.

De plus, les serveurs hébergés en Sorbonne par la cellule informatique du rectorat vont être transférés.

La proposition de déplacer le siège social au 60, rue de Wattignies à Paris 12<sup>ème</sup>, avec publication réglementaire au Journal officiel, fait l'objet d'une approbation unanime du conseil d'administration.

## 9. Conventions (vote)

### - avec l'Université Paris IV : hébergement des serveurs du GIP BULAC

Le projet de convention a pour objet de permettre l'hébergement, à titre gratuit, des serveurs informatiques de la BULAC dans les locaux de l'université Paris IV. Messieurs AYMOND et SANCHEZ donnent leur accord sur la valorisation de ce service dans les charges et les produits indirects.

Soumise au vote, cette convention est approuvée à l'unanimité.

### - avec l'Université Paris V : hébergement application comptable JEFYCO

En raison de son changement d'affectation principale et pour faciliter l'exercice de son travail de comptable du GIP BULAC, Monsieur MICHAUD souhaite présenter au CA de l'université Paris V une convention de gestion des ressources informatiques comptables destinée à prendre le relais de celle liant actuellement l'université Paris III et le GIP BULAC, pour le même coût annuel de 3 000 €

Soumis au vote, ce projet de convention est approuvé sous réserve de l'accord du conseil d'administration de Paris V.

### - avec l'Université Paris VI : adhésion au réseau académique parisien RAP

Actuellement, le GIP BULAC est connecté au Réseau académique parisien (RAP) par les soins du SIRIS en Sorbonne. Début 2006, le GIP BULAC devra gérer directement sa connexion. Dans ce but, une convention doit être passée avec l'université Paris VI, qui héberge le CORAP. Le coût annuel, à répartir entre le GIP BULAC et la bibliothèque Sainte-Barbe, est estimé à 10 000 € mais sera à confirmer en fonction du débit et de la localisation du site. En raison de l'incertitude sur le coût définitif, Monsieur RENOULT propose à l'assemblée de donner un accord de principe, mais de ne se prononcer définitivement que lors du prochain CA.

Soumise au vote, cette solution est approuvée à l'unanimité.

## 10. Questions diverses.

Le CA décide de se réunir le vendredi 7 avril 2005 à 14 heures.